

**Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 1996-1997***

Titre VI

Droits de l'homme et affaires humanitaires**Chapitre 23
Office de secours et de travaux
des Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	1
Programme de travail	4

* Le présent document contient le chapitre 23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session (A/50/6/Rev.1)*.

Chapitre 23

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Vue d'ensemble

- 23.1 L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a été créé par l'Assemblée générale par sa résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 en tant qu'entité distincte au sein du système des Nations Unies; son mandat actuel court jusqu'au mois de juin 1996. En vertu de la résolution 3331 B (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1974, les dépenses à engager au titre des traitements du personnel international au service de l'Office qui auraient été financées par les contributions volontaires sont imputées, depuis le 1er janvier 1975, sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour la durée du mandat de l'Office. Il a été présumé que le programme se poursuivra au cours de l'exercice biennal 1996-1997.
- 23.2 Depuis que l'autorité palestinienne a été mise en place dans la bande de Gaza et dans la région de Jéricho et dans la mesure où l'ensemble de la Cisjordanie devrait accéder à l'autonomie, les relations de l'Office avec la population palestinienne sont entrées dans une nouvelle phase. L'Office continuera à assurer les services qu'il a dispensés pendant plus de 40 ans, mais entamera un processus au terme duquel il confiera ses locaux, ainsi que la gestion de ses services et programmes, aux Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Le siège de l'Office, qui se trouve actuellement à Vienne, devrait être transféré dans la bande de Gaza d'ici la fin de 1995.
- 23.3 La stratégie de l'Office pour l'exercice biennal 1996-1997 consistera toujours à prêter toute l'assistance voulue aux réfugiés palestiniens jusqu'à ce que les problèmes qu'ils connaissent soient réglés conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Dans le cadre de cette assistance, l'Office dispense des services essentiels d'enseignement, de santé et de secours, et des services sociaux, aux réfugiés palestiniens qui remplissent les conditions requises et se trouvent en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne ainsi qu'en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Pour ce faire, l'Office est totalement tributaire des contributions volontaires qui lui sont versées chaque année.
- 23.4 Dans le cadre de cette stratégie, l'Office fournira aux réfugiés les services suivants :
- a) Des services d'enseignement visant à dispenser un enseignement de base aux réfugiés palestiniens et à leur offrir de meilleures possibilités d'instruction;
 - b) Des services de santé visant à satisfaire les besoins élémentaires de santé des réfugiés et à améliorer leur état général de santé;
 - c) Des services de secours et des services sociaux visant à aider les réfugiés à subvenir à leurs propres besoins, à maintenir un niveau de vie raisonnable et à acquérir une plus grande autonomie, de façon qu'ils soient moins tributaires de ce type d'assistance.
- 23.5 Depuis 1982, l'Office fournit une aide d'urgence aux réfugiés palestiniens victimes des troubles politiques au Liban. Depuis le début de 1988, une aide de ce type est également fournie aux réfugiés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. L'Office a, en outre, lancé un programme élargi d'assistance afin d'améliorer la situation économique et sociale des réfugiés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ces trois programmes, y compris les dépenses supplémentaires de personnel, sont financés principalement par des contributions volontaires spécialement versées à cet effet.

- 23.6 À la suite à la signature de la Déclaration de principes et à l'issue de consultations tenues avec les dirigeants palestiniens, les principaux donateurs et les gouvernements hôtes, l'Office a lancé, le 6 octobre 1993, son Programme pour la mise en oeuvre de la paix. Les objectifs des projets concernant la Cisjordanie et la bande de Gaza, qui sont élaborés dans le cadre de ce Programme, ont été définis par le groupe de travail du Secrétaire général dans un rapport intitulé «Supporting the transition: an immediate response of the United Nations to the interim period in the West Bank and Gaza Strip». L'Office ayant maintes fois souligné que l'instauration de la paix devait aussi profiter aux réfugiés palestiniens vivant en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, le Programme a également été appliqué dans ces zones d'opération.
- 23.7 Dans le cadre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix, l'Office s'efforce d'améliorer les infrastructures et les services sociaux de base, en particulier dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et de l'assainissement, des secours, des services sociaux et des activités rémunératrices, dans lesquels il jouait déjà un rôle important. Il a veillé à ce que les Palestiniens puissent accéder aux emplois créés par les projets entrepris au titre du Programme, qui auraient déjà permis de créer plus de 600 emplois en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.
- 23.8 Au 30 juin 1994, des propositions concernant des projets à réaliser à l'échelle de l'Office, dont la valeur représentait près de 187 millions de dollars, avaient été préparées, dans le cadre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix. Environ 122 millions de dollars devaient être alloués à des projets en Cisjordanie et dans la bande de Gaza (46 et 76 millions de dollars respectivement). Le solde, soit 65 millions de dollars, devait être affecté à des projets en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Les donateurs s'étaient engagés à verser 30 millions de dollars pour des projets en Cisjordanie, 48 millions de dollars pour des projets dans la bande de Gaza et plus de 10 millions de dollars pour des projets en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne.
- 23.9 Conformément aux dispositions de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale, l'UNESCO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont conclu avec l'Office des accords aux termes desquels elles prennent à leur charge les aspects techniques des programmes d'enseignement et de santé de l'Office. L'UNESCO pourvoit gratuitement le poste de directeur des services d'enseignement de l'Office et fournit neuf autres postes de spécialiste; de son côté, l'OMS pourvoit, dans les mêmes conditions, le poste de directeur des services de santé de l'Office et fournit cinq autres postes de spécialiste. Le Gouvernement suisse finance également le poste d'un fonctionnaire. Au total, l'Office emploie actuellement 82 fonctionnaires recrutés sur le plan international et dont les postes sont financés par des fonds extrabudgétaires et environ 20 600 personnes recrutées localement qui sont toutes rémunérées à l'aide des contributions volontaires dont il dispose pour ses activités opérationnelles.

Tableau 23.1

Crédits demandés, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	20 978,4	21 350,3	—	—	21 350,3	2 261,4	23 611,7
Total	20 978,4	21 350,3	—	—	21 350,3	2 261,4	23 611,7

Tableau 23.1 (suite)

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
			a) Services d'appui à : i) Organismes des Nations Unies ii) Activités extrabudgétaires	
			b) Activités de fond :	
			c) Projets opérationnels : i) UNRWA	
	653 697,0	793 704,0		894 987,0
Total	653 697,0	793 704,0		894 987,0
Total 1) et 2)	674 675,4	815 054,3		918 598,7

Tableau 23.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Montant estimatif
			Montant	Pour- centage			
Postes	20 972,1	21 328,9	—	—	21 328,9	2 260,4	23 589,3
Autres dépenses de personnel	6,3	21,4	—	—	21,4	1,0	22,4
Total	20 978,4	21 350,3	—	—	21 350,3	2 261,4	23 611,7

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Objet de dépense	1996-1997 Montant estimatif
	358 142,0	424 045,0	Postes	472 017,0
	7 980,0	8 666,0	Autres dépenses de personnel	9 637,0
	4 558,0	7 082,0	Consultants et experts	5 574,0
	5 400,0	4 878,0	Voyages en mission	5 306,0
	18 564,0	25 230,0	Services contractuels	31 172,0
	22 253,0	32 995,0	Frais généraux de fonctionnement	37 509,0
	127 079,0	111 865,0	Fournitures et accessoires	110 168,0
	13 240,0	26 306,0	Mobilier et matériel	32 028,0
	44 168,0	105 133,0	Amélioration des locaux	144 349,0
	52 313,0	47 504,0	Dépenses diverses	47 227,0
Total	653 697,0	793 704,0		894 987,0
Total 1) et 2)	674 675,4	815 054,3		918 598,7

Tableau 23.3

Postes nécessaires

*Unité administrative : Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	1	1	2	2
D-1	10	10	—	—	1	1	11	11
P-5	16	16	—	—	10	10	26	26
P-4/3	51	51	—	—	62	62	113	113
P-2/1	2	2	—	—	8	8	10	10
Total	82	82	—	—	82^a	82	164	164
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	10	10	—	—	—	—	10	10
Total	10	10	—	—	—	—	10	10
Total général	92	92	—	—	82	82	174	174

^a Les services de 17 autres fonctionnaires sont pris en charge par l'UNESCO (10 postes), l'OMS (6 postes) et le Gouvernement suisse (1 poste). L'Office emploie environ 20 600 personnes recrutées localement.

Programme de travail

- 23.10 Les activités de l'Office correspondent à celles décrites au sous-programme 6 du programme 36 (Protection internationale des réfugiés et assistance aux réfugiés) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé (A/47/6/Rev.1). En raison de la nature du programme de l'Office, les six sous-programmes qui le composent n'ont pas été classés par ordre de priorité.

Activités

1. Services d'enseignement

- 23.11 L'Office continuera à assurer la formation d'enseignants et à dispenser des services d'enseignement général, supérieur, professionnel et technique aux enfants des réfugiés palestiniens, selon leurs besoins, dans le respect de leur identité et de leur patrimoine culturel et conformément aux normes de l'UNESCO. L'Office poursuivra ses efforts en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement, de la formation et des programmes de perfectionnement du personnel, en faisant appel aux services d'experts et à l'appui de l'UNESCO. Les principales actions prévues visent à faire face à l'accroissement naturel de la population en âge d'être scolarisée en fournissant les établissements scolaires et le personnel enseignant nécessaires, en améliorant la qualité de l'enseignement, de la formation et des installations, et en relevant le niveau des compétences du personnel. Dans cette optique, l'Office a inauguré des facultés des sciences pédagogiques en Jordanie et en Cisjordanie en septembre 1993. Ces facultés proposent un programme de formation universitaire de

quatre ans aux nouveaux enseignants et aux 4 800 enseignants que compte déjà l'Office et qui n'ont actuellement qu'un certificat sanctionnant une formation de deux ans.

- a) *Enseignement général.* L'Office dispense à l'heure actuelle des services d'enseignement élémentaire et préparatoire à quelque 398 800 enfants qui remplissent les conditions requises. Ce chiffre devrait augmenter de 2,5 % par an et atteindre environ 429 500 enfants d'ici la fin de l'exercice biennal. Du fait de l'accroissement naturel de la population des réfugiés palestiniens, les 641 établissements scolaires de l'Office ont accueilli 6 000 enfants de plus que l'année dernière;
- b) *Formation professionnelle et technique.* L'Office a mis en place de nouveaux programmes et assure actuellement la formation de 4 536 étudiants dans huit centres professionnels, techniques et pédagogiques. Il a été décidé de remplacer le programme de formation des enseignants qui existait en Jordanie et en Cisjordanie par un programme de quatre ans dans les facultés des sciences pédagogiques, qui débouche sur l'octroi d'un premier grade universitaire et qui est destiné à 75 étudiants par an en Jordanie et à 145 étudiants par an en Cisjordanie, pour donner suite à une nouvelle stipulation des gouvernements hôtes selon laquelle les enseignants des cycles élémentaire et préparatoire doivent être titulaires d'un premier grade universitaire. Ces établissements fourniront également une formation en cours d'emploi (équivalente à quatre ans d'enseignement universitaire) aux enseignants qui travaillent pour l'Office en Jordanie, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le nombre de places disponibles dans les huit centres de formation devrait donc passer de 4 800 à 6 000 d'ici la fin de l'exercice biennal si suffisamment de contributions spéciales sont versées pour la création des nouveaux cours d'enseignement professionnel et technique ainsi envisagés. L'Office offre aujourd'hui 826 bourses universitaires à des étudiants réfugiés remplissant les conditions requises; ce nombre ne devrait pas varier au cours de l'exercice biennal si l'on continue de recevoir de source extérieure les fonds nécessaires à cette fin. L'Office offre également une formation en cours d'emploi à 765 enseignants et autre personnel éducatif dans le cadre de son Institut pédagogique au siège de l'Office à Amman ainsi que dans les centres de développement pédagogiques situés dans ses bureaux extérieurs (Jordanie, Liban, République arabe syrienne, Cisjordanie et Gaza).

2. *Services de santé*

23.12 Peu après le début processus de paix en 1991, l'Office a compris que l'une des tâches les plus difficiles dont devrait s'acquitter une future autorité palestinienne dans le domaine de la santé en Cisjordanie et dans la bande de Gaza consisterait à créer un programme de soins de santé cohérent, homogène et accessible à des prix raisonnables, en regroupant des services entièrement différents de par leur nature et leur qualité, qui étaient fournis jusqu'alors par l'administration civile, l'Office lui-même, des organisations non gouvernementales et le secteur privé. Pour contribuer à assurer la qualité de l'infrastructure existant dans le domaine de la santé, l'Office a redoublé d'efforts pour maintenir, améliorer et développer ses structures de soins de santé primaires, construire et équiper un hôpital général de 232 lits à Gaza, créer une école de soins infirmiers travaillant en liaison avec l'hôpital, et établir un programme spécial de planification globale et de mise en oeuvre de projets d'assainissement s'inscrivant dans le cadre du développement durable dans la bande de Gaza. Parallèlement, l'Office s'est attaché à harmoniser ses services avec ceux d'autres fournisseurs de soins de santé, à coordonner les aspects pratiques de la politique sanitaire et à améliorer la coopération technique avec les structures palestiniennes qui commencent à être mises en place en Cisjordanie et dans la bande de Gaza dans le domaine de la santé, notamment avec le Conseil palestinien de la santé, l'Autorité palestinienne chargée de la protection de l'environnement, le Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction, les municipalités et, à partir de juin 1994, le programme de santé de l'Autorité palestinienne.

- a) *Services de soins médicaux.* L'Office a continué à dispenser des soins préventifs et curatifs. En plus des soins de santé primaires, il assure également des services d'hospitalisation et d'autres services d'orientation et de soutien. Quelque 3 millions de réfugiés remplissant les conditions requises bénéficient ainsi actuellement de soins préventifs et curatifs (lutte contre maladies contagieuses et non contagieuses, soins de santé maternelle et infantile, services de planification familiale, soins de santé scolaire, éducation sanitaire, soins ambulatoires dans les dispensaires de l'Office, programmes limités

de soins communautaires dans le domaine de la santé mentale, octroi de subventions pour couvrir les frais d'hospitalisation dans des hôpitaux publics ou des cliniques privées). On prévoit que le nombre des prestataires augmentera de 3 % par an pour atteindre 3 170 000 à la fin de l'exercice biennal et que le nombre des consultations assurées dans les dispensaires de l'Office passera de 4,2 millions par an à 4,5 millions par an;

- b) *Nutrition et alimentation complémentaire.* Dans le cadre de son programme de protection de la santé, l'Office veille à la nutrition des groupes vulnérables : nourrissons et enfants d'âge préscolaire, femmes enceintes et mères allaitantes, et tuberculeux. À l'heure actuelle, des services sont dispensés en moyenne à 197 000 personnes et le nombre des prestataires devrait passer à 198 000 d'ici la fin de l'exercice biennal;
- c) *Services d'assainissement.* Des services élémentaires d'assainissement du milieu sont actuellement fournis à environ 1 million de réfugiés immatriculés dans les camps. Le nombre de réfugiés se trouvant dans les camps devrait augmenter de 3,5 % par an pour atteindre 1 070 000 d'ici la fin de l'exercice biennal. L'Office s'efforce de recueillir des fonds auprès de sources extérieures et d'exécuter de grands projets de développement pour améliorer l'adduction d'eau, les égouts et la gestion des déchets dans les camps de réfugiés de la bande de Gaza, de Cisjordanie et du Liban qui, si l'on parvient à mobiliser les ressources nécessaires, seront mis en application en coordination avec les autorités et les municipalités concernées.

3. *Services de secours et services sociaux*

23.13 Des services de secours et des services sociaux continueront à être dispensés aux réfugiés palestiniens les plus défavorisés afin de les aider à acquérir une plus grande autonomie sur le plan social et financier. À court terme, l'Office fournit directement des secours aux réfugiés sans ressources et, à long terme, il met en oeuvre des programmes de protection sociale orientés vers le développement. Ces derniers comportent des projets visant à réduire la pauvreté et des projets (appui à la formation et assistance aux entreprises) concernant des activités productrices de recettes qui s'adressent plus particulièrement aux femmes, aux jeunes chômeurs, aux handicapés et aux personnes qui, sans aide, auraient des difficultés à se procurer un travail et à subvenir à leurs besoins. Une stratégie essentielle de l'exercice biennal 1996-1997 consistera à renforcer les mécanismes communautaires susceptibles de prendre le relais dans ces domaines, en fournissant un appui technique et financier, en particulier à des projets communautaires en faveur des femmes, et visant à faciliter la réadaptation et l'insertion des personnes handicapées. Il s'agira également de dispenser aux membres du personnel une formation professionnelle, tant théorique que pratique, en matière de protection sociale orientée vers le développement, de façon à ce qu'ils jouent de plus en plus un rôle d'animateurs et non plus de fournisseurs, comme ils ont commencé à le faire au cours de l'exercice biennal précédent.

- a) *Services de secours.* L'Office fournit des rations alimentaires (farine, riz, sucre, huile de cuisson et autres suppléments protéiques), des couvertures et des vêtements pour les enfants, ainsi que des dons en espèces en cas de situation critique et des abris aux réfugiés les plus défavorisés. Le nombre des prestataires s'élève actuellement à 177 200 et devrait augmenter de 3,5 % par an pour atteindre 196 000 d'ici la fin de l'exercice biennal 1996-1997;
- b) *Services sociaux.* Tous les réfugiés immatriculés peuvent en principe prétendre aux services sociaux dont ils estiment avoir besoin. Dans la pratique, les prestataires représentent environ 10 % du total de la population immatriculée, qui est actuellement de 3 millions de personnes et devrait augmenter de 3,5 % par an pour atteindre près de 3 320 000 personnes d'ici la fin de l'exercice biennal. Un appui technique et financier est notamment donné au titre de la formation et une assistance est fournie aux entreprises productrices de recettes (à l'aide de dons et de prêts accordés à des conditions de faveur), pour la réadaptation des personnes handicapées, les projets de développement communautaire, les programmes d'alphabétisation des femmes, les programmes qui les aident à prendre conscience de leurs droits et autres programmes concernant leur développement, ainsi que pour les activités en faveur des jeunes et la formation d'animateurs. Une assistance sociopsychologique est également

fournie individuellement ou en groupe, selon que de besoin, à titre de soutien supplémentaire aux prestataires de ces programmes.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 23.14 Le montant prévu (21 328 900 dollars) a trait au maintien de 82 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de 10 postes d'agent des services généraux.

Autres dépenses de personnel

- 23.15 Le montant prévu (21 400 dollars), correspondant à la base des ressources, comprend le coût du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pour les services de secrétariat fournis aux fonctionnaires de l'Office lorsqu'ils se trouvent à New York pour participer à l'Assemblée générale ou pour d'autres missions officielles.